

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
07 juin 2025

DATE DE CONVOCATION
30 mai 2025

DATE D’AFFICHAGE
10 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	21
PROCURATION(S)	11
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEPT JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOU, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM LEGO, GODEFROY, GRESSANT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. LEGO à M. JAMET, M. GODEFROY à M. BALUT, M. GRESSANT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON, à Mme LEFEBVRE, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme VINCENT à Mme DUVALLET, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, SWIECH, BARAT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°09

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE VAL-DE-REUIL « ASCOVAL » POUR LA MISE EN PLACE DE CARTES CADEAUX LOCALES VIA LE RÉSEAU PETITS COMMERCE

Mme Fadilla Benamara expose au Conseil municipal :

Dans le cadre de sa politique de soutien au commerce de proximité et de dynamisation du tissu économique local, la commune souhaite accompagner l'association de commerçants ASCOVAL dans une initiative innovante et fédératrice.

ASCOVAL a pour projet d'adhérer au réseau « Petitscommerces » afin de mettre en place un système de cartes cadeaux valables uniquement dans les commerces de proximité adhérents à l'association. Ces cartes seront utilisées à diverses occasions (tombolas, jeux concours, événements locaux, etc.) et permettront de récompenser les usagers tout en favorisant la consommation locale.

Le dispositif proposé par Petitscommerces présente de nombreux avantages :

Accusé de réception en préfecture
N° 25/06/09
Date de télétransmission : 07/06/2025
Date de réception préfecture : 07/06/2025

- Édition, impression et envoi de cartes cadeaux personnalisées

- Outil numérique pour les commerçants (validation des cartes par QR code, automatisation des paiements) ;
- Accompagnement à la création du réseau local de commerçants.
- Les cartes pourront être achetées également par n'importe quelle institution ou entreprise (Mairie, Comité d'entreprise, ...)

Le coût d'entrée dans ce dispositif (création du réseau, supports de communication, formation, etc.) s'élève à 950 € HT, auxquels peuvent s'ajouter des frais ponctuels liés aux commandes de cartes.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1200 € à l'association ASCOVAL, destinée à financer l'adhésion au réseau Petitscommerces et la mise en œuvre opérationnelle du système.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signés au registre après
lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET